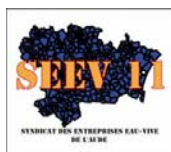


# Charte d'engagement Prestataire



## **Syndicat des entreprises eau vive de l'Aude**

Le signataire de la présente charte prend les engagements suivants :

- ❑ **Respecter l'ensemble des règles régissant l'exercice de sa profession**
- ❑ **Accueillir** les clients **avec convivialité et disponibilité**, dans un cadre agréable et adapté à son activité
- ❑ Prendre toutes les mesures pour **garantir la sécurité de ses clients** dans l'exercice de ses fonctions. Il s'engage notamment à **respecter les normes de sécurité en vigueur** : installations, équipements, prestations ...
- ❑ **Limiter au maximum les nuisances faites à l'environnement** (nature, voisinage, collectivité...) et à **maintenir ses installations** dans un **niveau correct de propreté et de fonctionnalité**
- ❑ **Mutualiser les moyens de communication, partager et échanger ses connaissances et/ou compétences** et **considérer les autres prestataires comme des confrères** et non comme des concurrents